

## Vous êtes propriétaire occupant

### TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

### AIDES MOBILISABLES\*

- ANAH : de 20 % à 50 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux 10 à 20 % du montant HT
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Caisse de retraite
- Action logement
- Procivis
- Département de la Drôme

\*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés

## Vous êtes propriétaire d'un logement en location

### TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

### AIDES MOBILISABLES\*

- ANAH : de 25 % à 35 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux de 1 500 € à 2 000 € par logement
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Action logement
- Département de la Drôme

\*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés



D'ARDECHE EN HERMITAGE



**PERMANENCES** À TOURNON-SUR-RHÔNE, SAINT-FÉLICIEN, SAINT-DONAT SUR-L'HERBASSE ET MERCUROL-VEAUNES.

CALENDRIER DES PERMANENCES DISPONIBLE SUR **WWW.ARCHÉAGGLO.FR**

[habitat@archeagglo.fr](mailto:habitat@archeagglo.fr)  
04 75 07 07 57

## Rénovation de l'habitat

ARCHE Agglo vous accompagne

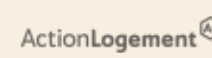
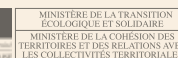
VISITES, MONTAGE DE DOSSIERS, AIDES FINANCIÈRES

D'ARDECHE EN HERMITAGE



04 75 07 07 57

Ces aides s'intègrent dans les dispositifs de l'ANAH.



[www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

# ARCHE Agglo, votre interlocuteur unique

L'Agglo est à votre disposition pour vous accompagner techniquement et financièrement dans votre projet de rénovation.  
Une première visite gratuite et sans engagement permet de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

## Pour bénéficier de cet accompagnement :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement
- Vous êtes propriétaire et vous souhaitez mettre en location un logement
- Vos ressources (ou celles de vos locataires) respectent les conditions de ressources
- Ne pas avoir bénéficié de prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les 5 dernières années

**5 000 €  
financés  
par l'Agglo**

**Vous venez  
d'acheter un  
logement en  
centre-ville ou en  
cœur de village pour  
l'occuper à titre de  
résidence principale ?**

ARCHE Agglo a mis en place une aide spécifique de 5 000 € pour soutenir les acquéreurs d'un logement en centralité.  
Sont éligibles les travaux d'un logement dégradé et/ou vacant depuis plus de deux ans.

Pour connaître les zones éligibles dans chaque commune, contactez le service habitat ou connectez-vous sur [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)

## OPAH-RU LES SUBVENTIONS

ARCHE Agglo et la ville de Tournon-sur-Rhône accompagnent les propriétaires dans la rénovation de logements situés en cœur de ville (voir périmètre).

Outre un accompagnement technique, des aides financières complémentaires sont possibles.



**Agence nationale de l'habitat ANAH :**  
de 20 % à 50 % du montant HT des travaux et/ou prime Habiter Mieux



**ARCHE Agglo**  
jusqu'à 5 000 €



**Ville de Tournon-sur-Rhône**  
jusqu'à 5 000 €

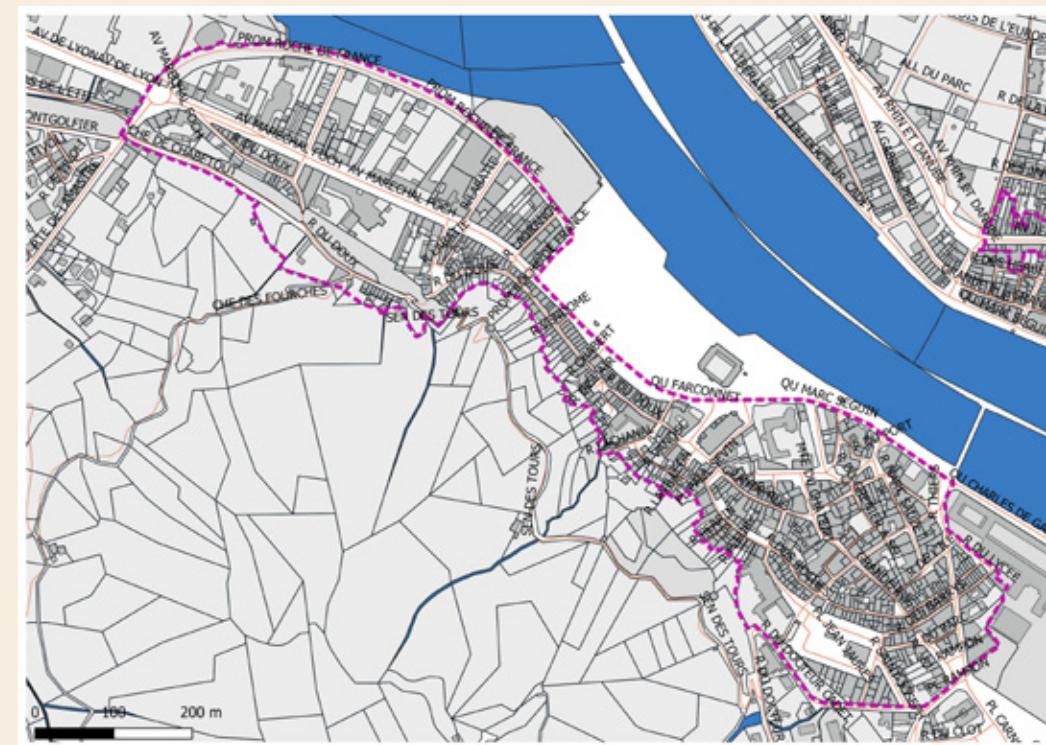
ET SELON VOTRE PROJET :



**Action  
Logement**



**Proquivis**



Périmètre  
du dispositif OPAH-RU  
**Tournon-sur-Rhône**

Proposé dans le cadre  
du dispositif d'Opération  
Programmée d'Amélioration  
de l'Habitat et de  
Renouvellement Urbain  
(OPAH-RU)